



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Christiane Pilet et consorts (5579 sign.) : « *Pour la sauvegarde intégrale de la campagne de Rovéréaz : renonçons à toute nouvelle construction sur ce site exceptionnel !* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du Collectif sous-gare (426 sign.) : « *Non à la construction d'une nouvelle antenne 5G dans une zone densément peuplée* »
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Karine Roch et consorts : « *Comment éviter les expulsions forcées de personnes disposant d'un logement sous-loué par l'unité logement du SSL ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Vouillamoz et consorts : « à qui profite ce gaz ? »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité cesse de soutenir activement les énergies fossiles, que ce soit par des incitations financières ou des actions de marketing, et qu'elle consacre désormais au subventionnement des énergies renouvelables les fonds qu'elle alloue actuellement aux énergies fossiles ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Anita Messere : « *Pro Velo Lausanne fait-elle une sortie de piste ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Benoît Gaillard et consorts : « *Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne, au nom de la Ville de Lausanne, l'initiative d'une coalition de fournisseurs publics d'électricité et d'autres acteurs opposés à la libéralisation du marché en vue de démontrer les effets négatifs de cette réforme pour la sécurité et la transition énergétique et de la combattre ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Quentin Beausire et consorts : « *Accueil de jour, à qui le tour ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de Mme Françoise Piron disant :

« Le Conseil communal souhaite que, s'agissant de l'accueil de jour, les parents ayant trouvé une solution provisoire de garde puissent, s'ils le souhaitent, rester sur la liste d'attente du réseau ou y revenir facilement ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation de M^{me} Marie-Thérèse Sangra : « *Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouveler sans retard la concession du barrage de Lavey (et Lavey +) pour assurer la poursuite d'un approvisionnement énergétique à base d'énergie hydraulique de première importance pour la commune de Lausanne* » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne et le canton de Vaud poursuivent de manière déterminée les démarches avec le canton du Valais en vue d'un renouvellement de la concession du barrage de Lavey – incluant si possible le projet Lavey + – afin de garantir aux consommateurs à partir de 2030 (date d'échéance de l'actuelle concession) une énergie tout à la fois locale, renouvelable et écologique, conforme à la stratégie énergétique 2050 et aux attentes d'une population de plus en plus attentive aux enjeux écologiques de la production énergétique. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Jean-Luc Chollet : « *A quand le chant du cygne de la régie ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M^{me} Caroline Alvarez et consorts : « *Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Fabrice Moscheni et consorts : « *Financer le régime de retraite et autres compensations pour les anciens municipaux* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Daniel Dubas et consorts : « Rendre Lausanne plus riche : Optimiser la collecte fiscale auprès des résidents secondaires » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Vincent Brayer et consorts : « *Ces noms de rues hérités du passé à requestionner ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

les résolutions de l'interpellateur disant :

Résolution 1

« Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité mène une concertation auprès des associations afro-descendantes de Lausanne et des riverains de l'avenue Agassiz afin d'étudier l'opportunité de débaptiser l'avenue Louis Agassiz. »

Résolution 2

« Dans le cas où l'avenue Agassiz serait débaptisée, le Conseil Communal souhaite qu'elle soit renommée du patronyme d'une femme lausannoise ayant eu un lien avec la cité, si possible afro-descendante. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

6^e séance du mardi 10 novembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Louis Dana et consorts : « *Des cellules contraires aux droits humains au sein de l'Hôtel de police de Lausanne ?* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Pierre Conscience disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité s'engage avec tous les moyens à sa disposition et prenne contact avec les autorités cantonales pour que les conditions de détention de la zone carcérale de l'Hôtel de police de Lausanne respectent strictement la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales (CEDH) et pour que ces détentions ne dépassent plus les 48 heures maximales pour lesquelles elles ont été prévues. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi 10 novembre deux mille vingt.

La présidente :

La secrétaire adjointe :